

et n'explique pas aux autres ministériels l'importance de l'agriculture au Canada.

Le gouvernement doit comprimer ses dépenses, c'est indiscutable, mais franchement, on pourrait restreindre bien des programmes et bien des dépenses sans que cela ne crée des difficultés. On me rappelle que le gouvernement a décidé de consacrer 88 millions de dollars en trois ou quatre ans à la création d'une école de langues dans une base militaire du Québec. Le dernier rapport de l'auditeur général renferme d'autres exemples.

Dans notre époque d'explosion démographique et de famine, l'agriculture est vitale non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. L'activité agricole doit demeurer rentable, et cela ne sera possible que si le gouvernement appuie les programmes qu'il crée à long terme. Il incombe au ministre de l'Agriculture d'obtenir le soutien du gouvernement pour ces programmes. Seul l'avenir nous dira si le ministre est resté l'ami des agriculteurs.

[Français]

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, avant de donner la réponse officielle du ministère, j'aimerais dire que je suis extrêmement étonné des remarques que vient de faire le député de Moose Jaw (M. Neil) en disant que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'occupe très peu des problèmes des fermiers de l'Ouest.

Je crois que le ministre a démontré à plusieurs reprises l'intérêt qu'il porte à l'agriculture au Canada, non seulement aux provinces de l'Ouest, mais également au Québec, aux provinces Maritimes et à l'ensemble du Canada. Je trouve que les remarques du député à l'effet que le ministre ne semble pas s'occuper de ces problèmes-là sont complètement sans fondement, inutiles et même un peu aberrantes.

[Traduction]

Je suis étonné de voir que nous soyons de nouveau saisis de cette question ce soir. Comme la Chambre s'en souviendra, elle a été débattue le 9 février, il y a tout juste une semaine, lorsque le député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker) l'a soulevée. Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit la semaine dernière. J'inviterais donc le député d'en face à se reporter à la page, 10779 du Hansard où cette question a été discutée à fond. En outre, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) m'a fait savoir qu'il a envoyé une lettre au député dans laquelle il relate une fois de plus les faits à son intention.

Comme on l'a dit au député à ces occasions-là, une lettre a été adressée à tous les ministres provinciaux de l'Agriculture. Les responsables provinciaux poursuivent leurs entretiens avec les fonctionnaires de l'Agriculture Canada. Tant que ces discussions n'aboutiront pas à une entente satisfaisante pour toutes les parties, il sera impossible d'indiquer de façon précise comment cette décision sera appliquée. Néanmoins, je puis assurer à la Chambre que les dispositions de la loi sur l'assurance-récolte seront respectées.

[Français]

Monsieur le président, des questions ont été soulevées par l'honorable député d'en face sur l'agriculture dans le monde, sur son importance, et le reste. Je crois que, lorsqu'on traite d'une question comme celle qu'il a posée ce soir, c'est-à-dire l'assurance-récolte, cela n'a rien à voir avec la population dans le monde, ni avec d'autre chose. Il s'agissait de discuter essentiellement de l'assurance-récolte. Si on veut discuter de tout ce qui se passe en agriculture, de n'importe quoi sous les étoiles, il n'y a pas

Ajournement

de réponse qui puisse être donnée. Si le député n'est pas satisfait de la réponse qui lui est donnée, c'est parce qu'il pose des questions de ce genre trois ou quatre fois en deux ou trois semaines.

Le ministre a donné la réponse, il est intéressé à ce qui se passe non seulement dans l'Est et dans l'Ouest, mais dans tout le Canada. Il a rencontré les ministres de l'Agriculture, les fonctionnaires, pour faire en sorte que ce programme-là fonctionne. Donc, j'espère qu'ils vont enfin commencer à comprendre.

● (2210)

[Traduction]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES MOTIFS DE LA RÉDUCTION DES MAJORATIONS SALARIALES PRÉVUES POUR LES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé tout d'abord son prétendu programme de lutte contre l'inflation, les membres du parti néo-démocrate s'y sont opposés et ont toujours maintenu leur opposition. Nous avons déclaré alors que ce programme serait un échec, que son application serait inéquitable et que, s'il pouvait assurer le contrôle des salaires, il ne pourrait certainement pas régler ni les prix ni les bénéfices. Mais nous-mêmes ne réalisons pas à quel point nous avions raison et avec quelle rapidité la vérité de nos propos allait se vérifier.

Le 10 février, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Macdonald) d'expliquer pourquoi, bien qu'il ait déclaré à la Chambre et expliqué en comité que les personnes gagnant moins de \$3.50 l'heure seraient exonérées du plafond de 10 p. 100 fixé à l'augmentation des rémunérations et salaires, pourquoi la Commission de lutte contre l'inflation avait fait modifier les termes de l'accord auquel était parvenu le Syndicat canadien de la Fonction publique en faveur de ses membres travaillant à la bibliothèque de l'Université de Toronto et à l'Université de Toronto. Le ministre répliqua simplement qu'il étudierait la question avec la Commission, mais bien entendu, il n'a fourni depuis aucune explication sur ce sujet et nous n'avons constaté aucun changement dans la politique de la Commission de lutte contre l'inflation.

J'aimerais consigner très brièvement l'exposé du cas. Le syndicat et l'Université de Toronto étaient après 20 jours de grève, parvenus à un accord, aux termes duquel les employés tout au bas de l'échelle des salaires de l'Université de Toronto, travaillant à la bibliothèque, obtiendraient une augmentation de 18.5 p. 100 en moyenne sur leurs salaires. Pour les employés recevant des salaires plus importants, l'augmentation était beaucoup moins élevée.

La direction de l'Université refusa alors d'appliquer cet accord qu'elle avait négocié, après que la Commission de lutte contre l'inflation lui eût fait savoir que l'augmentation maximum acceptable était de 12.2 p. 100. Ainsi la Commission passait outre à la déclaration du ministre selon laquelle les salariés gagnant moins de \$7,000 par an pourraient obtenir une augmentation de plus 10 p. 100. Et cela, bien que le salaire annuel des personnes travaillant à la bibliothèque de l'Université de Toronto et les moins bien rémunérées soit de \$5,771, bien que l'augmentation obtenue soit 21.3 p. 100 à la suite des négociations ait porté leur salaire horaire à \$6.92 et que leur salaire annuel soit ainsi encore inférieur de 355 dollars au salaire qu'elles auraient dû recevoir conformément au règlement si on leur avait donné toute l'augmentation obtenue par le syndicat lors des négociations avec l'Université de Toronto.